

Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

Direction départementale des Territoires et de
la Mer des Alpes-Maritimes
Service Maritime
Pôle activités maritimes

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles R.2124-25 et R.2124-56 ;
VU l'arrêté du Préfet maritime de la Méditerranée n°275/2017 du 21 septembre 2017 portant délégations de signature du Préfet maritime de la Méditerranée au Directeur départemental des territoires et de la mer ;
VU l'avenant n°1 au cahier des charges de la concession des plages naturelles accordée à la commune de Théoule Sur Mer par arrêté préfectoral du 15 avril 2015;

Conformément à la délégation de signature du Préfet maritime de la Méditerranée sur la demande de concession en application de l'article 1.2 et 2 de l'arrêté du préfet maritime susvisé, le Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes- Maritimes émet un avis favorable concernant l'avenant n°1 à la commune de Théoule Sur Mer.

Nice, le 11 juin 2018

Pour le Préfet maritime, par délégation et par
empêchement

L'Administrateur
des affaires maritimes
Pierre-Louis BÉGIN
Chef du pôle des territoires et
adjoint au chef de service maritime